

TABEAU DE GESTION ET DE SUIVI DES EMPLOIS AU 15/09/2026.
 Pour Lanneplàà, commune de moins de 1000 hbts

Emplois permanents	Grades correspondants	Catégories	Temps de travail hebdomadaire moyen	Références de la délibération de création / modification de l'emploi	Fondement juridique	Effectifs Budgétaire
Secrétaire général de Mairie	Rédacteur Rédacteur principal 2 ^{ème} classe	B	17,5 heures	N° 2025-10-28-01 du 28 octobre 2025	Art. L332-8 7° CGFP Ou Art.L.352-4 du CGFP	1
	Adjoint administratif de 2 ^{ème} classe Adjoint administratif de 1 ^{ère} classe	C				
Agent d'entretien	Adjoint technique territorial Adjoint technique territorial de 1 ^{re} classe Adjoint technique principal (2 ^e ou 1 ^{re} classe)	C	2 heures	N°2026-09-15-10 du 15 septembre 2026		1

Le secrétaire de séance,

Franck LAULHÉ

Le Maire,

Vincent BORDENAVE

